

N° 2023-277

Le Maire de la Commune de Templeuve-en-Pévèle,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2213.1.2 et 3,
Vu le Code de la Route, article R 225, R 417-10,
Vu le Code Pénal, article R 610-5.

Vu la demande présentée par la société Miditraçage, sise 6bis rue Courtois à Lille (59000), représentée par Monsieur Olivier RABALLAND, Responsable d'exploitation, en ce qui concerne des travaux de signalisation horizontale en peinture, rue de la Quièze, rue Grande Campagne et rue du Maresquel ainsi que la création d'une place PMR rue Neuve à Templeuve-en-Pévèle (59242), qui se dérouleront les 27 et 28 septembre 2023, de 8h00 à 17h00.

Considérant qu'en raison des travaux effectués, il y a lieu de réglementer le stationnement au droit du chantier et pendant toute la durée des travaux.

ARRÊTE

Article 1 : Les 27 et 28 septembre 2023, en raison de travaux de signalisation horizontale en peinture, ainsi que la création d'une place PMR, le stationnement sera réglementé comme suit : rue de la Quièze, rue Grande Campagne, rue du Maresquel et rue Neuve à Templeuve-en-Pévèle :

Stationnement interdit au droit du chantier :

- Rue de la Quièze : du n°9 au n°29.
- Rue de la Quièze : cheminement piétons du n°51 au rond-point.
- Rue Grande Campagne : depuis la rue d'Anchin jusqu'aux 4 Cornets.
- Rue du Maresquel : du n°44 au n°52.
- Rue Neuve : face au n°75.

Article 2 : La pose de la signalétique est à la charge des services municipaux.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et son affichage.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant du Centre d'incendie et de secours de Templeuve-en-Pévèle, Madame la Directrice Générale de la société Miditraçage, Madame le Brigadier-Chef de la Police Municipale, Madame le Commandant de la Gendarmerie de Pont-à-Marcq, sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Templeuve-en-Pévèle, le 18 septembre 2023

Le Maire,
Luc MONNET

Joëlle DUPRIEZ
Première Adjointe au Maire

